



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 13692

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les retraites agricoles. Il convient en effet de rappeler que le montant de celles-ci est très modique, puisque pour la plupart il est inférieur à 3 000 francs par mois. Il semblerait donc souhaitable de mensualiser ces retraites afin de permettre aux agriculteurs de gérer plus facilement leurs revenus. Il le remercie de bien vouloir l'informer de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les pensions de retraite des travailleurs non salariés de l'agriculture sont versées trimestriellement, à terme échu, comme c'est le cas pour les autres professions indépendantes. Le passage à un rythme mensuel pour le paiement de ces pensions nécessiterait, la première année d'application, une avance de trésorerie de l'ordre de plusieurs milliards de francs à la charge du régime agricole et du budget de l'Etat qui contribue à son équilibre. Cette mesure n'est pas envisagée dans l'immédiat car elle serait difficile à financer compte tenu des améliorations déjà retenues cette année pour les retraites agricoles. C'est ainsi que le Gouvernement a décidé une nouvelle revalorisation des plus petites retraites sous la forme d'une majoration pouvant atteindre 5 100 francs par an, au profit des retraités les moins favorisés, c'est-à-dire les conjoints, les aides familiaux et les chefs d'exploitation à carrière mixte. Il ne s'agit là, cependant, que d'une première étape dans la réalisation d'un plan pluri-annuel destiné à assurer aux agriculteurs âgés, sur la durée de la législature, un montant de retraite satisfaisant. Compte tenu de leurs conséquences budgétaires, les améliorations qu'il est souhaitable d'apporter à la situation des retraités agricoles ne peuvent être réalisées que progressivement. Dans l'immédiat, il paraît préférable de faire porter ces efforts plutôt sur les prestations elles-mêmes que sur leurs modalités de paiement.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13692

Rubrique : Retraites : régime agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1998, page 2298

Réponse publiée le : 8 juin 1998, page 3130